



# REGLES LOCALES PERMANENTES

Juillet 2023

## Hors limites

### Les trous # où il existe un hors limites

(#1 à gauche, le practice) (#2 derrière green) (#3 à gauche, au-delà de la barrière) (#4 à gauche, incluant le cours d'eau) (#9 à gauche, route, parking, putting green) (#10 à gauche, au-delà de la barrière) (#11 à gauche, au-delà de la clôture) (#12 derrière le green) (#14 à gauche, au-delà de la barrière) (#15 à droite, le trou 14 est hors limites) (#17 à droite, le trou 12 est hors limites) (#18 derrière le green, au-delà de la barrière)

Le practice, les 2 putting greens, le parking, le club house.

Une balle venant reposer au-delà d'une route, elle-même hors limites, même si cette balle vient à reposer sur une partie du parcours qui est en jeu pour les autres trous.

## Zones à pénalité (ZAP) = je joue ou je droppe avec 1 coup de pénalité

Elles devraient être identifiées par des piquets rouges et/ou par la ligne de tonte séparant le rough des hautes herbes.

### Les trous # où il existe une ZAP

(#1 à droite, la forêt sur la droite) (#2 à gauche, la forêt) (#3 à gauche du green, le cours d'eau et le haut rough à sa gauche) (#5 à gauche, la Dumbéa, à droite, la forêt) (#6 #7 #8 la partie gauche des trous, haut rough – forêt – rivière) (#10 à gauche du green : haut rough et arbres) (#12 à droite, la forêt, à gauche, le haut rough et le cours d'eau) (#13 #14 à gauche, le haut rough) (#15 à gauche, le cours d'eau et au-delà, le haut rough, le massif à gauche du green) (#16 derrière le green, la zone de drainage) (#17 à droite, la zone de rough et la forêt, derrière le green) (#18 à gauche, le cours d'eau et la forêt)

## Terrains en conditions anormales (y compris obstructions inamovibles) = je joue ou je droppe ma balle sans pénalité (placée si balle sur green)

Tous les chemins + Tous les équipements du réseau d'irrigation et les constructions artificielles + Les drains dans les bunkers + Les zones non enherbées aux entrées et sorties des ponts, et sur les zones tondues ras (fairways et tours de green notamment) + Les plaques de gazon et les zones non enherbées situées sur les greens, les bouchons d'anciens trous, pour le lie et la ligne de jeu (à condition que la balle repose sur le green).

## Zones écologiquement sensibles = Jeu interdit = drop sans pénalité

Toutes les plantations tutorées – et notamment celles situées sur les trous 13 & 16

## Ligne électrique aérienne pour le jeu du trou 17

Une balle touchant la ligne électrique **doit être rejouée** sans pénalité.

## Etiquette

**En sortant du green 13**, le joueur devrait contourner le green 15 par la gauche pour accéder au départ 14, et non pas traverser le trou 15.

**En quittant le green 10**, les golfeurs partant des repères rouges, bleus, violets et oranges, devraient prendre le chemin goudronné allant au Départ 11 et ne pas passer derrière le green 17

***Bonne Partie à tous***